

ARRÊTÉ EN CONSEIL
CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Numéro 921

PRÉSENT :

Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT une Commission d'enquête
sur l'administration de la "Corpora-
tion du Sanatorium Ross"

-----ooo0ooo-----

IL EST ORDONNE, sur la proposition du
Ministre de la santé: -

QUE, sous l'autorité de la Loi des com-
missions d'enquête (Statuts refondus de Québec,
1941, chapitre 9), une commission soit instituée
pour faire enquête sur l'administration financière
de la Corporation du Sanatorium Ross, de Gaspé,
anciennement connu sous le nom de "Sanatorium de
Gaspé Inc." et sous le nom de "Sanatorium St-Camille
de Gaspé", en vue de rechercher si des subventions
ont été utilisées pour des fins autres que celles
pour lesquelles elles ont été accordées et devaient
être employées;

QUE cette commission soit tenue de faire
rapport dans les six mois des présentes;

QUE cette commission soit aussi tenue de
faire enquête et rapport sur toute autre question
qui pourrait lui être indiquée par le lieutenant-
gouverneur en conseil relativement à cette institu-
tion;

QUE monsieur Victor Chabot, juge de district,
à Montréal, soit nommé commissaire et que monsieur
Adrien Falardeau en soit nommé le secrétaire;

QUE la limite des frais de cette enquête
soit fixée à trente mille dollars (\$30,000).

Approuvé ce 4^e
jour de juin, 1962.

Jean Lacombe

Jean Lesage.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR